

Conseil d'Administration A26-2

du 29 juin 2026

Délibération n°A26-2-2

Objet : Election des membres du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et plus précisément son article 9,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2015-979 du 31 juillet 2015, relatif notamment aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu la délibération 2026 R 106 actant la désignation des représentants de la Ville de Paris au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération CM2026/04/29/21-02 portant désignation des représentant(e)s de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Désigne les membres titulaires suivants pour composer le Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :

Titulaire -Monsieur Patrick OLLIER - Président de la Métropole du Grand Paris

Titulaire – Monsieur Raphaël ADAM Conseiller métropolitain

De même que leurs suppléants :

- Suppléant Monsieur Pierre CROSNIER-LECONTE - Conseiller métropolitain

- Suppléant Monsieur Adrien TIBERTI - Conseiller métropolitain



Le Président

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le Prefet de Région Ile-de-France
Georges-François LECLERC